

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 57971 Télex:
625852-625853 FAO | Câbles: Foodagri Rome Facsimile: (6) 57973152-5782610

ALINORM 91/32

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Dix-neuvième session

Rome, 1–10 juillet 1991

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU
COMITE DE COORDINATION DU CODEX

POUR L'AMERIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Honolulu, Hawaï, 30 avril – 4 mai 1990

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La première session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenue aux conclusions ci-après:

Le Comité:

- est convenu de mentionner le soutien complet des pays de la région aux négociations en cours entre la Commission du Codex Alimentarius et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (par. 24);
- a décidé de transmettre à la Commission des suggestions pour améliorer l'acceptation de normes Codex et des limites maximales de résidus du Codex (par. 34, 38 et 94);
- est convenu d'appuyer l'emploi d'accords commerciaux régionaux pour faciliter le commerce mondial des produits alimentaires, lorsque de tels accords sont fondés sur des normes internationales (à savoir Codex) (par. 34 et 53);
- a décidé de poursuivre l'examen de systèmes régionaux d'échanges d'Informations sur la certification et l'inspection des importations/exportations, avec comme objectif de prévenir l'apparition d'obstacles non tarifaires au commerce (par. 60 et 62);
- est convenu de soutenir l'application dans les pays de la région du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires (par. 68);
- a décidé de confirmer l'emploi du système des points de contrôle critique pour l'analyse des risques pour la protection des denrées alimentaires (par. 70);
- est convenu de recommander la préparation de directives concernant les allégations relatives aux aspects organiques, naturels, à la nutrition et à la santé (par. 73, 76 et 79);
- a recommandé que des ateliers sur le contrôle des denrées alimentaires soient tenus avant ses sessions pour faciliter la participation des pays insulaires en développement du Pacifique aux sessions du Codex (par. 83);
- est convenu de recommander la convocation d'une Consultation mixte FAO/OMS d'experts pour examiner les problèmes relatifs à l'inspection du poisson et des crustacés et coquillages (par. 85);
- a décidé de recommander la promotion des activités du Codex et formulé plusieurs suggestions particulières à ce propos (par. 93); a décidé d'examiner les priorités et infrastructures du Codex dans les perspectives d'une amélioration (par. 95-96);
- est convenu de recommander que le CCFAC examine l'utilisation des additifs alimentaires qui ont été acceptés et utilisés dans les pays pendant une longue période (par. 97);
- est convenu de recommander que les additifs alimentaires et les contaminants soient confiés à des Comités du Codex différents (par. 99).

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>
INTRODUCTION	1 - 2
OUVERTURE DE LA SESSION	3 - 6
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	7
QUESTIONS INTERESSANT LE COMITE:	
- Questions découlant de la 18e session de la Commission du Codex Alimentarius et des sessions d'autres Comités du Codex	8 - 9
- Questions découlant de la Commission du Pacifique Sud	10 - 15
ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES D'URUGUAY SUR L'AGRICULTURE, GROUPE DE TRAVAIL DES REGLEMENTATIONS ET OBSTACLES SANITAIRES ET PHYTO SANITAIRES	16 - 24
ACCEPTATIONS DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS APPARTENANT AUX REGIONS DE L'AMERIQUE DU NORD ET DU PACIFIQUE SUD-OUEST	
- Acceptations des normes Codex	28 - 34
- Acceptations des LMRP du Codex	35 - 38
RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA FAO ET DE L'OMS EN MATIERE DE SECURITE ET DE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES QUI COMPLETENT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	
- Activités conjointes de la FAO et de l'OMS	39 - 42
- Activités de la FAO	43
- Activités de l'OMS	44 - 48
APPLICATION DES NORMES CODEX DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX	49-53
PROGRAMMES DE CERTIFICATION ET D'INSPECTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LA REGION	54 - 60
OBSTACLES TECHNIQUES NON TARIFAIRES AU COMMERCE DES DENREES ALIMENTAIRES DANS LA REGION	61 - 62
APPLICATION EFFICACE DANS LA REGION DU CODE DE DEONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES	63 - 68
SYSTEME DES POINTS DE CONTROLE CRITIQUES POUR L'ANALYSE DES RISQUES.	69-70
ETIQUETAGE ET AUTRES QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX ALIMENTS BIOLOGIQUES	71-73
EMPLOI DU MOT NATUREL SUR L'ETIQUETTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	74-76
ALLEGATION RELATIVE A LA SANTE ET A LA NUTRITION SUR L'ETIQUETTE DES DENREES ALIMENTAIRES ET DANS LA PUBLICITE	77 - 79

AUGMENTATION DU NOMBRE DES PAYS MEMBRES DANS LA REGION	80 - 83
PROCEDURES D'INSPECTION POUR LE POISSON, LES CRUSTACES ET COQUILLAGES	84-85
DESIGNATION DU COORDONNATEUR	86
AUTRES QUESTIONS:	
- Irradiation des denrées alimentaires	87 - 89
- Activités promotionnelles du Codex	90 - 93
- Pesticides	94
- Priorités et structure du Codex	95 - 96
- Additifs alimentaires	97 - 98
- Contaminants	99
TRAVAUX FUTURS	100
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	101
ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	
LISTE DES PARTICIPANTS	ANNEXE I

INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a tenu sa première session du 30 avril au 4 mai 1990 à Honolulu, Hawaï, à l'aimable invitation du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La session a été présidée par M. Lester Crawford, Administrateur, Service de la sécurité et de l'inspection des denrées alimentaires, Département de l'agriculture des Etats-Unis. Pour l'adoption du rapport, la session a été présidée par M. Fred Shank, Directeur, Centre pour la sécurité des denrées alimentaires et la nutrition appliquée, Administration des Etats-Unis pour les denrées alimentaires et les substances chimiques.

2. Etaient présents à la session des représentants des gouvernements ci-après: Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis d'Amérique ainsi que des observateurs de la Commission du Pacifique Sud. On trouvera à l'Annexe I au présent rapport la liste des participants, y compris les membres du Secrétariat.

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)

3. M. Lester Crawford a officiellement ouvert la session au nom du Département d'Etat des Etats-Unis. Après avoir retracé les événements importants qui ont conduit à la création du Comité, il a souhaité que celui-ci puisse jouer un rôle important dans les délibérations de la Commission et étudier les nombreuses questions que posent les besoins particuliers et les normes dans la région. Il a également souligné l'importance des négociations multilatérales d' Uruguay sur l'agriculture et le commerce du GATT pour les travaux du Codex.

4. Le Président de la Commission du Codex Alimentarius, l'Ing. Eduardo Méndez Rubello a souligné l'importance des délibérations du Comité dans les domaines que sont la participation régionale, l'acceptation des travaux du Codex, le contrôle des denrées alimentaires, les normes régionales et la procédure suivie actuellement par le GATT; il a noté que l'établissement d'un Comité de coordination traduit une réelle participation mondiale de tous les pays aux activités du Codex.

5. M. Eddie Kimbrell, membre de la délégation des Etats-Unis et ancien Président de la Commission du Codex Alimentarius, a fait valoir que la création de ce Comité de coordination illustre la souplesse de la Commission qui a su s'adapter aux besoins actuels et aux changements en cours. Les fonctions importantes de ce Comité consisteront à examiner les questions propres à la région et de fournir un appui à la Commission et au Secrétariat pour la publication des rapports des sessions.

6. M. Gerald Moy, membre du Secrétariat, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS; il a rappelé qu'il est important de ne pas négliger les besoins des petits pays de la zone du Pacifique Sud-Ouest qui importent des volumes considérables de denrées alimentaires.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (Point 2 de l'ordre du jour)

7. Le Comité a adopté son ordre du jour provisoire (CX/NASWP 90/1), étant entendu que le point 10 sera divisé en plusieurs rubriques se rapportant aux aliments biologiques à l'emploi du mot "naturel" sur l'étiquette des denrées alimentaires et aux allégations touchant aux aspects nutritionnels et sanitaires. Le Comité a également noté que le point 13 de l'ordre du jour (activités en matière de sécurité des denrées alimentaires dans la région) sera supprimé, aucun document de travail n'étant disponible pour l'examen de cette question à la présente session.

QUESTIONS INTERESSANT LE COMITE DECOULANT DES SESSIONS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, DU COMITE EXECUTIF ET D'ADTRES COMITES DU CODEX (Point 3 a) de l'ordre du jour)

8. Le Secrétariat a présenté les questions intéressant le Comité découlant des travaux de la dix-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (CX/NASWP 90/2) et exposé oralement les questions découlant des sessions d'autres Comités du Codex. Le Comité était en outre saisi d'un document illustrant pour son information le projet de conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires (document de séance No. 1) (voir par. 41). Le Comité a noté les informations ci-après parmi les diverses questions présentées dans le document de travail ou examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour:

- a) Neuf nouveaux pays font partie de la Commission du Codex Alimentarius depuis sa dix-septième session, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui se trouve dans la région du Pacifique Sud-Ouest; la Commission compte aujourd'hui 138 pays membres;
- b) Le document "Limites indicatives pour les radionucléides présents dans les aliments à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle et destinées à être utilisées dans le commerce international" a été adopté par la Commission et publié sous forme de supplément au Volume XVII du Codex Alimentarius (CAC/Vol. XVII-Ed.1, Supplément 1) en décembre 1989. La Commission a également adopté une définition de limites indicatives, et décidé que ces limites seraient applicables pendant une année à partir d'un accident nucléaire; elle a en outre décidé que les questions de l'application de facteurs de dilution et des constituants mineurs du régime alimentaire resteraient à l'étude (ALINORM 89/40, par. 90-102). Le Comité de coordination pour l'Asie, ayant examiné ces limites indicatives les a trouvées trop élevées et a invité le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) à fournir des informations sur l'application de ces limites indicatives dans les années qui suivraient l'année de l'accident (ALINORM 91/15, par. 157). Le CCFAC, après avoir étudié cette question de manière approfondie, a décidé d'inviter le Comité exécutif à faire connaître son avis (ALINORM 91/12, par. 26). Le CCFAC est également convenu de se procurer par lettre circulaire des informations sur les facteurs de dilution et les constituants mineurs du régime alimentaire utilisés dans les législations d'autres pays; il est parvenu à la conclusion que l'établissement de limites indicatives permanentes fera l'objet d'un débat à sa prochaine session;
- c) Un document examiné par la Commission (ALINORM 89/40, par. 112-118) intitulé "Implication de la biotechnologie pour les normes et codes d'usages internationaux" (ALINORM 89/39) a été distribué pour observation (CL 1989/48-GEN). Il est prévu de réunir une consultation mixte FAO/OMS du 5 au 9 novembre 1990 à Genève pour examiner cette question (voir également par. 42);
- d) La Commission a adopté la Norme régionale européenne pour la mayonnaise à l'étape 8, étant entendu que sera préparé un document destiné à être examiné par la Commission à sa dix-neuvième session présentant les différentes possibilités d'élargissement du champ

d'application territorial des normes régionales Codex (ALINORM 89/40, par. 150-154 et 197);

- e) La Commission a adopté un mandat commun applicable à tous les Comités régionaux de coordination (ALINORM 89/40, par. 198-200);
- f) La Commission a adopté des recommandations proposant un renforcement de ses activités qui visent à coordonner les travaux de normalisation alimentaire entrepris par d'autres organisations internationales (ALINORM 89/40, par. 218);
- g) Le CCFAC est convenu qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel examen des "Propositions de dispositions générales pour l'emploi des additifs alimentaires dans les aliments normalisés et non normalisés (CX/FAC 89/16). Le CCFAC prépare des études sur les antioxydants et les agents de conservation et réunit les utilisations Codex actuelles de ces additifs selon une présentation proposée par ce document. Ces études seront distribuées pour obtenir des informations sur l'utilisation de ces substances dans les aliments non normalisés, en prévision des débats de la prochaine session du CCFAC. La Commission sera également informée d'une décision d'entreprendre des travaux exploratoires dans ce domaine (ALINORM 91/12, par. 29-37).

Activités de la Commission du Pacifique Sud

10 Le Représentant de la Commission du Pacifique Sud (CPS) a remercié les Directeurs-généraux de la FAO et de l'OMS de l'avoir invité à assister à la réunion; il a noté que la CPS a été établie en 1947 avec comme objectif de fournir une assistance technique et des conseils d'experts à 22 pays et territoires de la région du Pacifique Sud.

11 L'observateur a noté que la politique et les priorités de la CPS étaient définies par les gouvernements de la région et par les gouvernements fondateurs que sont l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. La Commission du Pacifique Sud entretient des rapports étroits et solidement établis avec les habitants et les pays de la région; ses cadres et ses dirigeants proviennent pour un grand nombre des îles du Pacifique. La CPS est une organisation de dimension relativement modeste mais qui dispose d'un personnel et de structures qui lui permettent de répondre par des mesures efficaces aux besoins réels des habitants des îles du Pacifique Sud.

12 La Commission du Pacifique Sud apporte une assistance et des conseils à ses pays membres qui se trouvent dans les zones couvertes par le Codex; et elle entretient des relations de coopération productive avec le Codex et les départements intéressés des gouvernements des pays insulaires du Pacifique, avec les organisations et les gouvernements métropolitains. La Commission du Pacifique Sud dispose notamment de personnel cadre dans les secteurs de la compétence du Codex, de la FAO ou de l'OMS que sont la sécurité et l'hygiène alimentaire, la nutrition, la composition des aliments, l'épidémiologie, l'éducation sanitaire, l'agriculture tropicale, la protection des végétaux, les pêches, l'économie rurale et la science de l'environnement.

13 Le personnel de la CPS assure une formation au niveau des pays, sous régionale et régionale et diffuse des informations dans diverses publications, en plusieurs langues, destinées à des lecteurs particuliers. La CPS publie en outre des documents, des affiches et des vidéos dans les langues locales. Un exemple de cette

activité est fourni par l'excellent service d'information sur la nutrition assuré par la CPS. En outre, la CPS se charge d'évaluations professionnelles approfondies des besoins des pays au moyen d'une approche multidisciplinaire qu'illustrent les programmes de développement rural intégré organisés par la CPS.

14 L'observateur de la CPS a déclaré que son Organisation approuve pleinement les activités du Codex et l'établissement d'un Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. Néanmoins, il conviendra que le Comité considère les problèmes spécifiques et différents des petits pays insulaires souvent masqués par ceux des pays plus grands de la région. En outre, les ressources aussi bien humaines que financières de ces pays sont souvent modestes ce qui limite leurs possibilités d'exercer un contrôle sur la qualité des denrées alimentaires, particulièrement les aliments importés. Du fait de leur faible volume, leurs exportations de denrées alimentaires sont sensibles aux obstacles extérieurs au commerce. C'est pour ces raisons que les questions dont s'occupe le Codex revêtent une grande importance pour les pays des îles du Pacifique et que la CPS s'efforcera de sensibiliser leurs gouvernements aux avantages d'une participation aux travaux du Codex.

15 Pour conclure, l'observateur de la Commission du Pacifique Sud a exprimé sa reconnaissance pour l'attention avec laquelle le Comité examinera les problèmes particuliers aux pays des îles du Pacifique et offert une coopération active dans l'avenir dans tous les domaines de la compétence du Codex.

ETAT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES D'URUGUAY SUR L'AGRICULTURE: GROUPE DE TRAVAIL DES REGLEMENTATIONS ET OBSTACLES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (Point 3 b) de l'ordre du jour)

16. Le Secrétariat a présenté le document CX/NASWP 90/3 qui récapitulait les débats des négociations d'Uruguay touchant principalement aux activités du Codex Alimentarius (Codex) et fournissait des informations sur la constitution du Groupe de travail sur les réglementations et obstacles sanitaires et phytosanitaires (GTSP), en 1988, et sur les travaux accomplis par ce Groupe de travail au cours de six réunions, dès septembre 1988. Le GTSP est l'un des groupes subsidiaires du GATT établis au cours des négociations d'Uruguay. Il fait rapport au Groupe des négociations sur l'agriculture (GNA).

17. Le Secrétariat a particulièrement appelé l'attention sur les accords d'avril 1989 pour lesquels le GNA du GATT s'engage à promouvoir l'harmonisation des réglementations sanitaires et phytosanitaires sur la base des normes Codex appropriées, des travaux sur les mesures de santé animale de l'Office international des épizooties (OIE) et pour ce qui est des mesures phytosanitaires sur ceux de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) administrée par la FAO, ainsi que sur d'autres avis et opinions scientifiques pertinents formulés à l'échelon international. On a également mentionné l'accord du GNA qui insiste pour que des données scientifiques valables soient utilisées lors de l'évaluation des réglementations sanitaires et phytosanitaires, ainsi que l'appel lancé par le GNA pour qu'une assistance soit fournie aux pays en développement afin de leur permettre de satisfaire aux normes Codex.

18. On a appelé l'attention sur la décision prise par la Conférence de la FAO en novembre 1989 d'assurer au GATT l'appui vigoureux et permanent de la FAO, du Codex et la CIPV, et de renforcer les travaux de la FAO et du Codex qui concernent les obstacles sanitaires au commerce. Le Secrétariat a fait état des excellentes relations qui

existent entre la FAO, l'OMS et le Codex, d'une part et le Secrétariat du GATT d'autre part et a déclaré que les recommandations de la Conférence de la FAO pour le renforcement de cette coopération seront mises en oeuvre dès que quelques difficultés soulevées par un appui financier à court terme de la FAO auront trouvé une solution.

19. Le document CX/NASWP 90/3 rendait compte des discussions en cours, sauf pour celles de la réunion d'avril 1990 du GTSP. Le Secrétariat a présenté les différentes propositions formulées par certains pays et groupes de pays au cours des réunions du GTSP. Il a indiqué que tous les participants au GATT continuent d'appuyer vivement l'utilisation des travaux du Codex dans le GATT. Les dernières discussions des négociations d'Uruguay, qui devront se terminer en décembre 1990, continueront de considérer les travaux de la FAO, de l'OMS et du Codex comme la base d'une meilleure harmonisation des réglementations nationales et du commerce international.

20. Au cours des débats consacrés à ce point de l'ordre du jour, la délégation de l'Australie a communiqué un complément d'information sur les travaux du Groupe de Cairns, dans le cadre des débats du GTSP du GATT. En avril 1990, un document du Groupe de Cairns (MTM. GNG/NG5/W/164) a mis l'accent sur l'évaluation des risques et des niveaux de risques acceptables ainsi que sur les études des problèmes économiques provoqués par les décisions des pays en matière de réglementation sanitaire et phytosanitaire. On a fait valoir que les débats du GTSP portaient aussi bien sur les denrées alimentaires que sur les questions d'hygiène animale et végétale, et que les aspects communs et les différences entre ces questions devraient faire l'objet d'un examen attentif. La proposition actuelle du Groupe de Cairns met l'accent sur une harmonisation générale des normes, des méthodes d'échantillonnage et d'analyse et sur la reconnaissance de l'équivalence des systèmes appliqués dans les différents pays. L'accent est également mis sur l'assistance aux pays en développement et sur les moyens de régler les différends dans le cadre des procédures officielles ou non du GATT.

21 La délégation de l'Australie a également fourni des informations sur les procédures de mise en application que pourrait adopter le GATT et actuellement à l'examen. Elles pourraient comporter le recours au Code en vigueur du GATT sur les obstacles techniques au commerce, l'établissement d'un nouveau code sur les obstacles sanitaires et phytosanitaires au commerce où un document politique publié par le GATT interprétant le règlement 20 b) du GATT pour ce qui est des modalités appropriées d'emploi des mesures sanitaires et phytosanitaires fondées sur les travaux d'organisations internationales telles que la FAO, l'OMS et le Codex. On a également été informé sur la procédure qui pourrait être appliquée pour le règlement des litiges si le GATT utilise les normes recommandées par le Codex, la FAO et l'OMS, et les avis d'experts désignés par le Codex pour résoudre les différends que lui signalent les pays. Les experts désignés agiront en leur nom propre, et non en tant que représentants du Codex.

22 Répondant à une question de la délégation du Canada, le Secrétariat a communiqué des renseignements sur l'utilisation probable des normes Codex dans les activités du GATT et les conséquences que cela aurait sur une utilisation plus générale des recommandations du Codex dans le commerce international. Le Codex poursuivra ses efforts visant à promouvoir l'acceptation officielle des normes Codex recommandées à l'échelon international, toutefois, le fait qu'elles soient reconnues par le GATT dans ses activités d'harmonisation et sa procédure pour le règlement des différends apportera au travail du Codex un surcroît d'importance et de portée. On a fait valoir que pour l'instant les discussions du GTSP du GATT n'ont porté que sur des facteurs comportant

des risques pour la santé, sans que les questions touchant à la qualité des denrées alimentaires, aux fraudes ou à un étiquetage inapproprié, aient été prises en considération.

23 La délégation des Etats-Unis a exprimé son appui complet à la participation du Codex aux discussions des négociations d'Uruguay du GATT. A son avis, des différends commerciaux fondés sur les considérations socioéconomiques pourraient être facilement résolus au moyen des évaluations scientifiques du Codex et de la FAO/OMS, dans le cadre de la procédure élargie du GATT, actuellement à l'examen. La délégation de la Nouvelle-Zélande a demandé qu'il soit indiqué dans le rapport du CCNASWP le soutien vigoureux apporté par les pays représentés aux travaux consacrés actuellement aux mesures sanitaires et phytosanitaires par toutes les parties contractantes au GATT.

24 Notant l'incidence que pourrait avoir une utilisation plus fréquente des normes, codes et directives harmonisés à l'échelon international, préparés et adoptés par la Commission du Codex Alimentarius, le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a réitéré son soutien vigoureux aux travaux consacrés aux obstacles sanitaires et phytosanitaires au commerce par les parties contractantes au GATT dans le cadre des négociations commerciales d'Uruguay.

ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS APPARTENANT AUX REGIONS DE L'AMÉRIQUE DU NORD ET DP PACIFIQUE SUD-OUEST (Point 4 de l'ordre du jour)

25. Le Comité était saisi du document de travail CX/NASWP 90/4 qui présentait les questions intéressant le Comité découlant des travaux de la Commission se rapportant aux acceptations; il passait en outre en revue les acceptations des normes Codex et des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides (LMRP) dans la région.

26. Le Comité a noté que la Commission (ALINORM 89/40) a adopté une version révisée des "Directives pour l'acceptation des normes Codex" (par. 185-186), un texte recommandé autorisant l'acceptation des normes Codex par les groupements économiques régionaux (par. 187-189) et contenant une modalité d'acceptation révisée pour les limites maximales de résidus pour les pesticides et les médicaments vétérinaires (par. 193-196 et 217).

27. Le Comité a également décidé d'examiner et de passer en revue séparément les acceptations des normes Codex et celles des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides.

Acceptations des normes Codex

28. Un rapport intérimaire sur les acceptations des normes Codex dans la région a été présenté et les délégations invitées à fournir des informations à jour.

29. La délégation de l'Australie a fait savoir que les normes alimentaires dans son pays sont mises au point conjointement par les Etats et territoires du Commonwealth, sous les auspices du Conseil national de la recherche sanitaire et médicale. Grâce à cette procédure, les normes alimentaires sont uniformes dans toute l'Australie dans 95 pour cent des cas. Lors de la rédaction de normes alimentaires, on se réfère en premier lieu aux normes Codex. Néanmoins, dans la période actuelle de suppression des règlements, la préférence à l'échelon internationale est donnée aux normes de caractère plus général; en Australie l'acceptation des normes Codex est actuellement entravée par la complexité et les détails de leurs dispositions sur la qualité.

30. La délégation du Canada a rappelé au Comité que la Commission a pris à sa seizième session la décision politique suivante: "les normes Codex étant d'un caractère contraignant, elles ne devraient pas comporter de clauses facultatives prévoyant un accord entre acheteurs et vendeurs au sujet des critères de qualité portant sur l'aspect du produit, tel que modes de présentation. Les Comités du Codex devraient réexaminer périodiquement ces normes afin d'examiner la possibilité de leur simplification par suppression ou modification de certains détails concernant les dimensions, les tableaux de défauts, les modes de présentation, etc." (ALINORM 85/47, par. 103-107). Le CCNASWP a reconnu que de nombreuses normes Codex contiennent de tels détails qui rendent difficile leur acceptation aussi bien par les pays développés que par les pays en développement.

31. La délégation de l'Australie a également déclaré qu'elle s'efforçait de parvenir à une harmonisation des normes alimentaires avec la Nouvelle-Zélande, en se référant, chaque fois que cela était possible, aux normes Codex. La délégation de la Nouvelle-Zélande a fait valoir qu'une acceptation officielle des normes Codex sera facilitée par les travaux d'harmonisation entrepris avec l'Australie. La délégation du Canada a également appuyé l'utilisation des normes Codex comme base des accords commerciaux régionaux (par exemple: accord sur la liberté des échanges entre le Canada et les Etats-Unis) dans le but d'instituer des activités d'harmonisation internationales, à une échelle vraiment mondiale.

32. La délégation des Etats-Unis a noté qu'elle avait notifié l'acceptation de 78 normes Codex et qu'elle continuera d'examiner les normes Codex à l'avenir. Le représentant de la Commission du Pacifique Sud a déclaré que dans les conseils qu'elle fournit aux Etats Membres, elle recommande l'emploi des normes Codex lorsque c'est possible; le Secrétariat a par ailleurs précisé qu'un séminaire régional pour le Pacifique Sud-Ouest sur la législation en matière de sécurité des denrées alimentaires sera organisé en août 1990, l'objectif étant de rédiger une législation type de la sécurité des denrées alimentaires, fondée sur les travaux du Codex.

33. Le Secrétariat a reconnu que l'excès de détail des normes Codex pouvait entraver leur acceptation par les pays membres et que des normes plus courtes pourraient être plus facilement acceptées par les gouvernements. Il a noté que les modalités d'acceptation des normes Codex seraient examinées à la prochaine Conférence sur les normes alimentaires, conjointement avec les possibilités de mettre au point des normes plus concises où seuls les critères essentiels seraient mentionnés. On a également noté que même si certains pays ne sont pas en mesure d'accepter les normes Codex, leur utilisation dans les accords commerciaux régionaux facilitera une harmonisation internationale.

34. Le Comité est parvenu à la conclusion que l'utilisation des normes Codex dans les accords commerciaux régionaux contribue à faciliter le commerce international et éveille aussi l'intérêt d'autres pays pour les activités du Codex (voir également par. 49-53). Le Comité a recommandé que la Commission et la Conférence sur les normes alimentaires étudient s'il est nécessaire que les normes comportent des dispositions détaillées sur les aspects que sont la qualité, les modes de présentation et les tableaux de défauts, qui rendent plus difficile l'acceptation de ces normes.

Acceptation des limites Maximales Codex pour les résidus de pesticides

35. Le Secrétariat du Codex a présenté un rapport intérimaire sur les acceptations des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides dans la région; plusieurs délégations ont communiqué des informations plus récentes.

36. La délégation de la Nouvelle-Zélande a fait savoir qu'elle a accepté toutes les LMRP Codex qui ne sont applicables qu'aux denrées importées seulement, conformément aux principes de la "libre distribution". La délégation de l'Australie a noté que le Comité sur les pesticides et les substances chimiques agricoles du Conseil national pour la recherche sanitaire et médicale, après avoir passé en revue les LMRP établies en Australie, a recommandé l'emploi des LMRP Codex lorsque c'est possible. La délégation a également accepté d'établir pour une prochaine réunion une comparaison détaillée des LMRP Codex et australiennes.

37. La délégation des Etats-Unis, appuyée par la délégation du Canada, a déclaré que les difficultés inhérentes à l'acceptation des LMRP Codex proviennent de différences dans les évaluations de l'innocuité et d'autres critères scientifiques; elle s'est déclarée en faveur de nouvelles discussions au sujet de l'établissement des DJA. La délégation du Canada a estimé que l'adoption d'un protocole pour l'examen et l'évaluation des données destiné à l'établissement des LMRP faciliterait leur acceptation par les pays membres; elle a rappelé au Comité que cette question sera examinée par la prochaine Conférence sur les normes alimentaires.

38. Le Comité a demandé que la Conférence sur les normes alimentaires et la Commission procèdent à une étude approfondie de l'évaluation de l'innocuité et des risques ainsi que de l'établissement des DJA (voir également par. 94).

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA FAO ET DE L'OMS EN MATIERE DE SECURITE ET DE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES QUI COMPLETENT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 5 de l'ordre du jour)

Activités conjointes de la FAO et de l'OMS

39. Le Secrétariat a informé le Comité des activités conjointes de la FAO et de l'OMS, ainsi que des activités individuelles de ces deux organisations dans les domaines de la sécurité et du contrôle des denrées alimentaires. Les principaux résultats des réunions récentes du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) et de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides ont été décrits. On a augmenté la fréquence des réunions du JECFA qui s'occupe des additifs alimentaires, des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, des substances chimiques industrielles et des métaux lourds, pour que le Comité puisse tenir trois à quatre réunions au cours de chaque période biennale budgétaire de la FAO et de l'OMS (1990/91). Le Comité a appris qu'un appui extrabudgétaire est assuré par la République fédérale d'Allemagne pour qu'une quatrième réunion du JECFA puisse avoir lieu au cours de la période biennale 1990/91. La résolution des problèmes de financement au titre des budgets ordinaires de la FAO et de l'OMS ainsi que ces ressources extrabudgétaires vont permettre au JECFA de poursuivre et d'intensifier ses activités. La JMPR, qui tient ses réunions conformément au Programme prévu pour la période biennale, a entrepris de réévaluer les substances déjà évaluées il y a plusieurs années en plus des nouveaux pesticides récemment mis au point.

40. Des renseignements ont également été présentés sur le Programme mixte FAO/OMS/PNUD de surveillance de la contamination des denrées alimentaires qui a pour objet de réunir des données sur la présence dans les aliments de contaminants prioritaires, d'évaluer les tendances et de reconnaître quels sont les secteurs où une assistance technique pourrait être utile. Le Secrétariat a indiqué qu'un examen des échantillons analysés au titre de ce Programme avait fait apparaître des problèmes touchant aux garanties de qualité dans plusieurs laboratoires participants et la nécessité

d'améliorer la formation, d'augmenter les garanties de qualité et les systèmes d'analyse normalisés.

41. Le Secrétariat a présenté le document de séance No. 1 intitulé "Projet de conférence internationale FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires". Ce document, préparé conjointement par la FAO et l'OMS, fournit des informations de base sur cette Conférence qui sera convoquée à une demande de la Commission du Codex Alimentarius, formulée à sa dix-huitième session de juillet 1989. Cette Conférence, qui se tiendra à Rome en mars 1991, a pour but de donner aux pays membres de la FAO et le l'OMS l'occasion de conduire un débat approfondi sur les activités actuelles et futures du Codex; sur les prochains travaux du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et sur les activités apparentées, à savoir l'évaluation scientifique des substances chimiques présentes dans les aliments, des additifs alimentaires, des résidus de pesticides et des contaminants; cette Conférence examinera en outre les problèmes relatifs à la qualité et au contrôle des denrées alimentaires dans le commerce international. La délégation des Etats-Unis, appuyée par d'autres délégations, a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés en vue de la préparation de cette Conférence qui portera sur des sujets de première importance.

42. On a également informé le Comité de la convocation à Genève, en novembre 1990, d'une Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires et des ingrédients alimentaires produits par des procédés biotechnologiques, ainsi que de la tenue à Rome, en décembre 1992, d'une Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (voir également par. 9c).

Activités de la FAO

43. Lors du débat consacré aux activités de la FAO en rapport avec les travaux du Codex, le Chef du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires a fourni des informations sur l'assistance offerte par la FAO en matière de contrôle des denrées alimentaires (examen des programmes nationaux de contrôle de qualité des denrées alimentaires et de l'infrastructure nécessaire, assistance en matière de législation alimentaire, formation du personnel gouvernemental et de l'industrie aux problèmes touchant à la qualité des produits alimentaires, renforcement des installations nécessaires à l'inspection des aliments et à l'analyse); il a également donné des renseignements sur les contaminants alimentaires tels que les mycotoxines, sur les résidus de pesticides et les radionucléides ainsi que sur une étude des contaminants qui affectent le commerce international; des études ont également été consacrées aux problèmes et au contrôle de la vente d'aliments dans la rue par des vendeurs ambulants; les publications FAO sur l'analyse chimique et microbiologique des denrées alimentaires, sur l'échantillonnage ainsi qu'un manuel en préparation sur les garanties de qualité analytique à l'intention des laboratoires de contrôle ont été citées. Des projets d'assistance destinés expressément aux pays de la région NASWP et à d'autres pays d'Asie ont également été mentionnés; ils comprennent des activités régionales de formation au contrôle des denrées alimentaires pour les mycotoxines.

Activités de l'OMS

44. Les activités conduites par l'OMS à l'échelon mondial, régional et national ont été présentées. A l'échelon mondial, l'Unité de la sécurité des denrées alimentaires du Siège de l'OMS à Genève a publié plusieurs documents dont un grand nombre sont le résultat de réunions d'experts convoquées pour examiner des questions relatives à la

sécurité des aliments d'un intérêt général. Dans un rapport intitulé "Méthode de surveillance et de gestion des manipulateurs professionnels des denrées alimentaires", un groupe d'experts convoqué par l'OMS conseille aux gouvernements et à l'industrie de ne plus procéder aux examens médicaux de routine des manipulateurs professionnels des aliments. On effectue encore ce type d'examen dans de nombreux pays et régions du Pacifique Sud-Ouest. Un autre groupe de travail officieux sur la listériose alimentaire a formulé à l'intention des autorités sanitaires et de l'industrie des recommandations sur la meilleure façon de protéger les consommateurs contre cette maladie. Dans le but de contribuer à l'éducation d'importants groupes cibles, l'OMS a publié les documents suivants: "Exemples de matériel éducatif sanitaire concernant la sécurité des denrées alimentaires", "Manutention sans danger des aliments - Guide pour la formation des gérants des établissements assurant un service alimentaire", "Les aliments, l'environnement et la santé - Guide à l'intention des professeurs des écoles primaires" ainsi qu'une affiche intitulée "Règles d'or de l'OMS pour une préparation sans danger des aliments".

45. Dans le but de contribuer à ce que l'on reconnaisse l'irradiation en tant que méthode de traitement des aliments, l'OMS, en collaboration avec la FAO, a publié un document intitulé "Irradiation des denrées alimentaires - un technique pour la conservation et l'amélioration de la sécurité des denrées alimentaires". En outre, conjointement à la FAO, l'AIEA et à l'ITC - CNUCED/GATT, l'OMS a accordé en décembre 1988, son soutien à la Conférence internationale sur l'acceptation, le contrôle et le commerce des aliments irradiés, qui a obtenu un consensus international sur l'utilisation future de cette importante technologie.

46. Au niveau régional, les activités de l'OMS en matière de sécurité des denrées alimentaires dans le Pacifique Sud-Ouest sont exécutées par son Bureau régional pour le Pacifique occidental (BRPO) qui a son siège à Manille. En outre, les questions touchant à la sécurité des denrées alimentaires sont également du ressort du Centre régional du Pacifique occidental pour la planification de l'environnement et les études appliquées (PEPAS), qui remplit les fonctions de conseiller technique du BRPO dans le domaine de l'hygiène du milieu. Trois domaines d'activités régionales de l'OMS présentent un intérêt pour le Comité. La première est un séminaire régional sur la législation concernant la sécurité des denrées alimentaires (voir Point 4 de l'ordre du jour), qui se tiendra du 27 au 30 août 1990 au PEPAS. Au cours de la semaine qui suit, du 3 au 7 septembre 1990, à Kuala Lumpur, l'OMS conjointement notamment avec le Gouvernement de la Malaisie, organise la première Conférence asiatique sur la sécurité des denrées alimentaires qui réunira des experts du monde entier pour examiner les objectifs à atteindre pendant les années 90 dans leurs domaines respectifs. Pour terminer, en novembre 1990, l'OMS tiendra en collaboration avec l'Organisme danois pour le développement international (DANIDA) un cours de formation de deux semaines sur les aspects de la sécurité des denrées alimentaires à l'intention des pays et territoires insulaires du Pacifique Sud; ce cours aura lieu à Suva, Fidji. Ce cours portera sur tous les éléments d'un programme de sécurité des denrées alimentaires et mettra l'accent sur la législation dans ce domaine et l'application de la méthode de l'analyse des risques par les points de contrôle critiques (HACCP). Enfin, le PEPAS remplit les fonctions de point de convergence pour les informations et les documents, y compris le matériel vidéo sur les questions touchant à la sécurité des denrées alimentaires.

47. À l'échelon des pays, les activités concernant la sécurité des aliments bénéficient d'un appui au titre du budget ordinaire de l'OMS, ainsi que des ressources multinationales. Un montant est attribué à presque tous les pays et zones du Pacifique

Sud-Ouest au titre du budget régional de l'OMS qu'ils ont ensuite la possibilité d'affecter aux activités de sécurité des denrées alimentaires. En outre, le PEPAS, financé comme un projet interpays, répond à des demandes de coopération particulières formulées par les pays et régions. Au cours des deux dernières années, l'OMS a entrepris des activités en matière de sécurité des aliments dans les pays ci-après: îles Cook, Etat fédéré de Micronésie, Fidji, Kiribati, îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Palau, îles de Salomon, Samoa occidentale, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Ces activités ont revêtu la forme de bourses, de services techniques, de formation et, à l'occasion, d'équipement et de fournitures.

48. Pour terminer, l'OMS a entrepris des études et des recherches appliquées dans les domaines touchant à la sécurité des denrées alimentaires dans le Pacifique Sud-Ouest; elles comprennent une enquête sanitaire sur les crustacés à Fidji, la mise au point d'un système d'experts pour le diagnostic des maladies alimentaires, dans le cadre d'un contrat passé avec une société australienne, et l'établissement d'un compendium de méthodes d'analyse rapides avec la collaboration d'un analyste officiel, en Nouvelle-Zélande.

APPLICATION DES NORMES CODEX DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX REGIONAUX (Point 6a) de l'ordre du jour

49. Le Comité était saisi du document de travail CX/NASWP 90/5 préparé par le Gouvernement du Canada. Ce document illustre l'application des normes Codex dans l'élaboration d'accords commerciaux régionaux et décrit le concept utilisé dans l'Accord de libre échange Canada/États-Unis (Free Trade Agreement, FTA). La délégation du Canada a noté que le FTA établit les principes et modalités à respecter pour mettre conjointement au point des règlements techniques qui comportent au besoin des normes internationales, pour harmoniser des spécifications réglementaires techniques et des méthodes d'inspection, pour utiliser des systèmes d'inspection équivalents, pour échanger des personnels et des programmes de formation et pour préciser quelles données et informations doivent figurer dans les demandes d'approbation portant sur de nouveaux produits et de nouveaux traitements. Il établit en outre que les limitations d'importation ou les mesures sanitaires relatives à des maladies ou des ravageurs doivent être appliquées aux frontières régionales, et non à l'intérieur du pays exportateur où ces maladies ou ravageurs sont des problèmes régionaux et non nationaux.

50. La délégation du Canada a déclaré que le FTA était conforme à l'Article XXIV du GATT qui offre un cadre international pour les négociations d'accords de libre échange. Il a déclaré pour terminer que l'utilisation des normes Codex mondiales comme base d'accords commerciaux régionaux exigeait une collaboration active entre les parties, si l'objectif consiste à faciliter le commerce international.

51. La délégation de la Nouvelle-Zélande a noté que l'Accord commercial régional avec l'Australie, qui prévoit des relations économiques plus étroites, comporte des travaux permanents orientés vers une harmonisation des normes. Elle a également fourni des informations sur le protocole relatif aux mesures sanitaires qui existe entre ces deux pays.

52. La délégation des États-Unis, reconnaissant que le recours à des accords commerciaux régionaux peut contribuer à faciliter le commerce international, a noté qu'il est important que les travaux d'harmonisation soient fondés sur des normes mondiales, pour prévenir la constitution d'obstacles techniques au commerce pour les pays qui n'appartiennent pas à la région en cause. Les États-Unis proposent

souvent des mémorandums d'accord (MA) à chaque partenaire commercial, de manière à établir des pratiques commerciales loyales sur la base de normes internationales.

53. Le Comité a conclu que le recours à des accords commerciaux régionaux lorsqu'ils sont fondés sur des normes internationales reposant sur des bases scientifiques, représente un pas en avant vers la facilitation des échanges entre pays. Le Comité a également reconnu que de tels accords comportent un danger d'exclusion pour les parties se trouvant à l'extérieur de la région. Il est convenu que le compte rendu du présent débat sera transmis pour information à la Conférence sur les normes alimentaires et à la Commission (voir également par. 31-34).

PROGRAMMES DE CERTIFICATION ET D'INSPECTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LA REGION (Point 6b) de l'ordre du jour

54. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 90/6 préparé par la délégation de l'Australie. Ce document illustre les points essentiels de cette question et formulait des recommandations pour un échange d'informations au sujet des programmes de certification et d'inspection dans la région. Le Comité a noté que cette question avait été examinée par le Comité de l'agriculture de la FAO (COAG), par le Comité de coordination pour l'Asie à ses sixième et septième sessions (ALINORM 89/15, par. 169-177, ALINORM 91/15, par. 135-137) et par le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes à sa sixième session, (ALINORM 89/36, par. 81-88). Ces comités ont formulés plusieurs recommandations au sujet d'échanges d'informations dans le domaine de l'inspection et de la certification, comprenant notamment le recours à des ateliers et à des programmes de formation, à l'établissement de systèmes d'échanges d'informations et à la définition des tâches qui incombent aux gouvernements et à la FAO. En outre, le Comité a également été mis au courant des débats consacrés à cette question par la Commission du Codex Alimentarius à sa dix-huitième session.

55. La délégation de l'Australie a noté les besoins très particuliers de la région de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest dans ce domaine; aussi, dans un échange d'informations entre pays, doit-on mettre l'accent sur les préoccupations et problèmes généraux des régions les moins développées. On a aussi estimé que l'emploi des certificats établis par un système électronique d'échange d'informations pour le contrôle des exportations représente un fait nouveau intéressant dans ce secteur. La délégation de la Nouvelle-Zélande a reconnu qu'il serait souhaitable et commode d'utiliser des systèmes électroniques.

56. Le Secrétariat a fait savoir que la FAO avait conduit des enquêtes dans le Pacifique Sud-Ouest (par exemple à Tonga et Fidji) pour connaître les besoins dans le domaine du contrôle des denrées alimentaires pour parvenir à améliorer la qualité et la sécurité des importations, des aliments produits localement et des principaux produits exportés. L'emploi de certificats à l'exportation par ces pays présente un intérêt particulier pour ces régions.

57. La délégation du Canada a indiqué que d'après l'expérience des inspections douanières Etats-Unis/Canada la certification électronique devient plus une méthode d'identification que de certification. Il conviendrait que ces systèmes utilisent des spécifications coordonnées et compatibles dans les domaines de la sécurité, de l'équipement et du logiciel. La délégation des Etats-Unis a également estimé que les spécifications et les infrastructures du système devraient être coordonnées.

58. La délégation de l'Australie a également souligné l'importance d'échanges d'informations entre les parties dans le domaine de la réglementation et des initiatives

législatives. A son avis, la notification préalable des modifications que l'on se propose d'apporter aux règlements alimentaires pourrait permettre d'éviter le risque de conflits commerciaux; le système devrait en outre comporter la possibilité d'identifier les services de liaison. La délégation du Canada, appuyée par les Etats-Unis, a déclaré qu'actuellement les Etats-Unis et le Canada échangent leurs projets de règlements nationaux dans le but d'indiquer à l'avance les nouveaux secteurs où des travaux sont entrepris; elle a proposé que des échanges analogues aient lieu avec d'autres pays de la région. Le Comité a en outre reconnu que diverses sources d'information (par exemple les publications commerciales, le GATT, l'OIE, l'IPPC) contenaient des informations utiles sur le contrôle des aliments et leur commerce.

59. Le Secrétariat a souligné l'importance des besoins d'information des pays en développement et a noté que la notification de situations d'urgence représentait également un aspect essentiel de l'échange d'informations. L'observateur de la Commission du Pacifique Sud a noté qu'il s'agit d'un domaine essentiel pour son organisation car les pays de la région n'exercent qu'un contrôle marginal sur leurs importations et sont de petits exportateurs.

60. Le Comité est convenu qu'une étude des systèmes d'échange d'informations relatives à la certification et l'inspection des exportations et importations sera préparée par le Canada et distribuée pour observations longtemps avant la prochaine session du Comité. Ce document devra prendre en considération aussi bien les systèmes en vigueur que les systèmes d'échange d'informations possibles et qu'il tiendra compte des discussions des autres Comités du Codex (voir également par. 61-62). On est également convenu que la délégation de l'Australie préparera un document sur les systèmes d'échange d'informations électroniques, pour la prochaine session du Comité.

OBSTACLES TECHNIQUES NON TARIFAIRES AU COMMERCE DES DENREES ALIMENTAIRES DANS LA REGION (Point 7 de l'ordre du jour)

61. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 90/7 préparé par le Gouvernement de l'Australie. La délégation de l'Australie a noté que la plupart des points traités dans cette étude devaient faire l'objet de discussions par le Comité, au titre des points de l'ordre du jour (voir par. 54-60) et qu'ils ont été examinés par le Groupe de travail du GATT sur les obstacles sanitaires et phytosanitaires. Ce document mentionnait les pratiques discriminatoires potentielles (c'est à dire les obstacles au commerce) dans les domaines que sont la certification des produits, les normes de réglementation, la résistance des consommateurs et les mesures de contrôle sanitaire. Il recommandait en outre la mise au point d'une approche harmonisée pour résoudre ces problèmes, grâce à une transparence accrue des activités commerciales, une identification des priorités, des échanges d'informations et une procédure accélérée pour résoudre les problèmes. La délégation a noté que les questions touchant à l'hygiène ne sont pas visées par le mandat du Codex et qu'elles sont du ressort d'autres organismes internationaux (OIE, IPPC).

62. Sur proposition de la Nouvelle-Zélande, le Comité est convenu que le Canada considère ce texte comme une source d'information complémentaire lors de la préparation du document dont la rédaction lui a été confiée au titre du point 6 de l'ordre du jour (systèmes d'échange d'informations dans le domaine des programmes de certification et d'inspection des exportations et importations). Le document propose comprendra par conséquent une étude des systèmes d'échange d'informations en mesure d'empêcher de futurs obstacles techniques non tarifaires au commerce.

APPLICATION EFFICACE DANS LA REGION DU CODE DE DEONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES (Point 8 de l'ordre du jour)

63. Le Comité devait examiner le document de travail CX/NASWP 90/8 préparé par la délégation de l'Australie. Il a noté que le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires (CAC/RCP 20-1979, Rév. 1) a été adopté par la Commission avec comme objectif que les Etats Membres pratiquent un commerce sur des bases déontologiques et en respectant le principe que tous les consommateurs ont droit à une alimentation sûre, de bonne qualité et saine. Ce Code se propose en outre d'assurer dans le commerce une protection contre les pratiques déloyales et pouvant induire en erreur. Le Comité a également appris que la Commission a examiné à sa dix-huitième session un rapport intérimaire sur l'application de ce Code (ALINORM 89/9) et qu'elle a rappelé qu'il est essentiel de créer une infrastructure pour sa mise en oeuvre (ALINORM 89/40, par. 65-72).

64. La délégation de l'Australie a déclaré qu'elle avait proposé que cette question soit discutée par le Comité en considérant particulièrement les expériences vécues et l'intérêt qu'elle présente pour les pays en développement de la région. Le document recommande que pour l'application des dispositions du Code une assistance soit apportée aux pays comportant un renforcement de leur législation et de leur infrastructure pour le contrôle des denrées alimentaires, en mettant à leur disposition la documentation et les instructions nécessaires.

65. Le Secrétariat a souligné l'importance que revêt ce Code pour tous les gouvernements membres du Codex; il a noté qu'une assistance technique et économique dans le domaine de la qualité des denrées alimentaires ne peut être assurée qu'aux pays qui ont donné une haute priorité à cette question. Le développement permanent du système de distribution des documents Codex au moyen de points de vente ou de distributions gratuites a également été souligné; on a rappelé en outre le soutien accordé par la Conférence de la FAO aux projets d'assistance et de formation dans ce domaine.

66. La délégation des Etats-Unis s'est déclarée entièrement favorable à une déontologie du commerce des denrées alimentaires; elle a fait valoir que l'industrie et le gouvernement de son pays agissent conformément aux principes du Code. Elle a encouragé les autres pays à le mettre en pratique et accepté de se joindre à la FAO et à l'OMS pour offrir une assistance technique et une formation à cette fin. La délégation de l'Australie a noté que la mise en oeuvre du Code dans les pays en développement représente en outre un moyen pratique de prévenir le "dumping" des produits et d'autres difficultés dans le domaine des importations.

67. L'observateur de la Commission du Pacifique Sud a déclaré que les pays de la région auraient avantage à mettre le Code en pratique pour protéger leurs intérêts; il a offert une assistance pour l'identification des problèmes spécifiques à la région, pour gagner le soutien des pays et a proposé de participer aux réunions de chacun d'entre eux. Le Secrétariat a souligné l'intérêt des pays en développement de la région pour une adoption des travaux du Codex comme source d'indications et de conseils techniques dans les secteurs alimentaires et sanitaires.

68. Le Comité est convenu de transmettre le compte rendu de ces décisions au Comité exécutif et à la Commission, dans le dessein de susciter des propositions pour la mise en pratique du Code.

SYSTEME DES POINTS DE CONTROLE CRITIQUES POUR L'ANALYSE DES RISQUES (HACCP) (Point 9 de l'ordre da jour)

69. La délégation des Etats-Unis a présenté le document CX/NASWP 90/9 et expliqué dans ses grandes lignes en quoi consiste le HACCP. Le Gouvernement de l'Australie avait également fait parvenir des observations écrites (document de séance No. 2) sur les modalités d'application du HACCP dans son pays. La délégation des Etats-Unis a souligné que le HACCP est un système simple, logique et hautement spécialisé, utilisable pour la protection des denrées alimentaires. On peut avoir recours à lui pour contrôler ou surveiller un point quelconque de la production alimentaire lorsqu'une situation critique et/ou dangereuse risque de se produire, qu'il s'agisse de contamination par des microorganismes pathogènes, de la présence de résidus de substances chimiques ou de corps étrangers; il permet également de surveiller une adultération économique, les problèmes découlant de la matière première, le mode d'emploi pour le consommateur, les conditions d'entreposage ou le système de distribution.

70. Le Comité de coordination a vivement approuvé le principe du HACCP pour la protection des denrées alimentaires qui offre une excellente façon de s'assurer que les producteurs remplissent leurs fonctions en appliquant des programmes de contrôle de la qualité des denrées alimentaires. Le Comité s'est félicité des travaux en cours de la FAO et de l'OMS et a encouragé ces organisations à poursuivre leur aide aux pays en développement pour l'application de programmes en matière de réglementation au moyen du HACCP. Le Comité de coordination a également invité le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire à poursuivre l'élaboration de directives pour l'application du HACCP dans le cadre des codes d'usages en matière d'hygiène et a proposé que le Comité sur l'hygiène de la viande étudie les modalités d'application du HACCP dans le dessein de fournir des indications à d'autres pays qui désireraient adopter des programmes d'inspection utilisant le HACCP. La Nouvelle-Zélande, qui offre l'hospitalité au Comité du Codex sur l'hygiène de la viande a déclaré que le principe du HACCP sera un point important de la révision des quatre codes d'usages établis par ce Comité.

ETIQUETAGE ET AUTRES QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX ALIMENTS BIOLOGIQUES (Point 10a) de l'ordre du jour)

71. Le Comité était saisi d'un document de travail CX/NASWP 90/10 préparé par la délégation de l'Australie. Ce document contenait des informations générales sur les nouvelles mesures prises dans le domaine de la réglementation des aliments biologiques (par le Royaume-Uni, la Communauté économique européenne), sur les définitions en vigueur, sur les problèmes soulevés par le manque de compréhension des consommateurs et sur les débats consacrés à ces questions par le Comité de coordination du Codex pour l'Europe et le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL). Le Comité a noté qu'une lettre circulaire exposant les principaux problèmes avait été distribuée (CL 1990/1-EURO) afin que des observations soient disponibles lors de la réunion du CCEURO, en juin 1990. Le CCFL a également examiné cette question à sa vingtième session (ALINORM 89/22, par. 76) en procédant à la révision des Directives générales Codex sur les allégations. Les conclusions de ce document recommandent la mise au point de dispositions mondiales pour les aliments biologiques par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, ainsi que l'établissement d'un Groupe de travail réunissant le CCNASWP, le CCEURO et d'autres organisations internationales intéressées à la mise au point de ces spécifications.

72. La délégation de la Nouvelle-Zélande a reconnu l'importance de directives pour les aliments biologiques, toutefois la constitution d'un groupe de travail a été jugé prématurée. La délégation du Canada, qui assure le Secrétariat du CCFL, a également approuvé la rédaction de directives et a proposé que le CCFL les examine à l'occasion de sa révision en cours des Directives générales Codex sur les allégations. La délégation des Etats-Unis a noté que les consommateurs d'aliments biologiques doivent avoir accès à des informations précises, leur permettant de faire leur choix en étant informés; ces informations devraient énoncer les principes de base, les définitions et des spécifications d'étiquetage. La délégation du Canada a également souligné qu'il importe d'envisager la certification de ces aliments ce qui se trouve hors des compétences du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La délégation de l'Australie s'est déclarée du même avis.

73. Le Comité est convenu qu'il est essentiel d'établir des directives pour les aliments biologiques, conformément aux indications du Comité du Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires. Il a également décidé que la constitution d'un groupe de travail est prématurée, tout en reconnaissant que l'avis des autres Comités du Codex serait nécessaire. Le Comité a décidé de transmettre cette proposition au CCEURO et au CCEXEC.

EMPLOI DU MOT NATUREL SUR L'ETIQUETTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES (Point 10b) de l'ordre du jour

74. Le Comité devait examiner le document de travail CX/NASWP 90/10 - Add. 1 préparé par les Etats-Unis où étaient présentées les spécifications d'étiquetage des Etats-Unis pour les aliments naturels, les tendances actuelles du marché et les points à examiner. La délégation des Etats-Unis a recommandé que des directives pour les allégations relatives à l'étiquetage des aliments naturels soient établies par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

75. La délégation de l'Australie a reconnu que la présentation sur l'étiquette d'aliments comme étant naturels pourrait induire en erreur et donner aux consommateurs le sentiment qu'il s'agit d'un produit de qualité supérieure. Au Canada, aux Etats-Unis et en Australie, il est exigé que les aliments déclarés comme naturels soient produits sans additifs alimentaires et ne fassent l'objet, le cas échéant, que d'une transformation minimale; toutefois, il s'est avéré difficile de définir l'expression "transformation minimale". Le principe d'une non altération de l'état physique ou biologique d'un aliment a été considéré comme une autre solution possible. Les délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont reconnu qu'il est nécessaire d'établir des directives d'étiquetage.

76. Le Comité est convenu que le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires devrait établir des directives d'étiquetage pour les produits présentés comme "naturels" sur l'étiquette; il a décidé de transmettre cette proposition au CCEXEC.

ALLEGATION RELATIVE A LA SANTE ET A LA NUTRITION SUR L'ETIQUETTE DES DENREES ALIMENTAIRES ET DANS LA PUBLICITE (Point 10c) de l'ordre du jour

77. Le Comité a noté que le document de travail préparé par l'Australie (CX/NASWP 90/10-Add. 2) comportait deux parties principales, à savoir les allégations relatives à la nutrition et les allégations relatives à la santé sur l'étiquette et dans la publicité. Le Comité a noté que le CCFL avait entrepris la révision des Directives générales sur les

allégations qui considèrent l'emploi d'allégations relatives à la santé pouvant induire en erreur. Le Comité a appris que lors de l'adoption de ces Directives à l'étape 5, la Commission avait été une fois encore de l'avis du Conseiller juridique de la FAO, à savoir que le mandat du Codex n'englobe pas les questions touchant à la publicité (ALINORM 89/40, par. 256-258). La Commission avait également fait sienne l'avis du Comité exécutif selon lequel il incombe en premier lieu au CCFL de mettre au point une norme pour les mentions d'étiquetage et les allégations pour les aliments à valeur énergétique faible ou réduite (par exemple les allégations touchant aux aspects nutritionnels) (ALINORM 89/40, par. 269).

78. La délégation du Canada a reconnu que la réglementation des allégations touchant la santé posait un problème; elle a indiqué qu'au Canada de telles allégations sont interdites dans la plupart des cas et que des directives générales ont été établies. La délégation des Etats-Unis a estimé que le CCFL devrait fournir des indications au sujet des allégations relatives à la santé et à la nutrition. La délégation de l'Australie a également souligné l'importance de mesures quantitatives et de termes normalisés spécifiques pour les allégations relatives aux éléments nutritifs sur les étiquettes des denrées alimentaires. Le Secrétariat a déclaré que l'examen de ces deux questions était prévu par la prochaine Conférence sur les normes alimentaires et qu'une approche simple dans le cadre d'une éducation nutritionnelle devait également faire partie de tout programme d'étiquetage nutritionnel.

79. Le Comité est convenu de recommander la mise au point de directives générales sur les allégations relatives à la nutrition et à la santé pour l'étiquetage, par le CCFL. Cette recommandation sera communiquée aux CCEXEC.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES PAYS MEMBRES DANS LA REGION (Point 11 de l'ordre du jour)

80. Un document (CX/NASWP 90/11) préparé par la Nouvelle-Zélande appelait l'attention du Comité sur les pays de la région qui ne sont pas encore membres de la Commission du Codex Alimentarius. En présentant ce document, la délégation de la Nouvelle-Zélande a invité le Secrétariat du Codex, la FAO, l'OMS et la CPS et les grands pays de la région à inciter les pays insulaires qui remplissent les conditions voulues à devenir membres de la Commission.

81. Dans le but d'encourager les pays à devenir membres de la Commission, on est convenu que le Secrétariat distribuerait à tous les pays et observateurs présents à la première session du CCNASWP des formules de demande d'accès à la qualité de membre du Codex, et qu'il écrira à tous les pays de la région qui ne le sont pas encore à devenir membres dans les meilleurs délais. Le Secrétariat a fait état de visites récentes dans certains pays non membres du Codex qui ont manifesté un intérêt accru pour une participation.

82. Le Comité a également envisagé d'offrir à d'autres nations situées en bordure du Pacifique ou à des partenaires commerciaux la possibilité de devenir membres du Comité de coordination. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que la France et le Royaume-Uni avaient reçu des invitations à participer à la première session du CCNASWP pour représenter leurs territoires situés dans la région; la France a déclaré qu'elle participera à de prochaines sessions. Quant aux pays qui se trouvent en bordure du Pacifique et qui sont membres d'autres régions du Codex, tous ont reçu une invitation au CCNASWP précisant que s'ils le désiraient, ils pouvaient participer à la session en qualité d'observateurs. A la suite d'un long débat, le Comité a décidé de conserver la pratique actuelle qui consiste à s'efforcer d'augmenter le nombre des membres du

CCNASWP parmi les pays de la région et à inviter les autres nations à participer en qualité d'observateurs.

83. Pour accroître la participation aux sessions du CCNASWP, le Comité a fait sienne une proposition du Secrétariat d'organiser un atelier avant les sessions, pour permettre aux principaux représentants des petits pays insulaires d'examiner les problèmes essentiels que pose un contrôle des denrées alimentaires, immédiatement avant les sessions du Codex. Cela pour sensibiliser tous les pays de la région NASWP au contrôle des denrées alimentaires et en accroître la priorité, en outre, la participation aux sessions du Comité de coordination en sera peut être augmentée. Les pays présents à la première session du CCNASWP, la FAO, l'OMS et la CPS s'efforceront de dégager des ressources extrabudgétaires pour financer les ateliers de ce type.

PROCEDURES D'INSPECTION POUR LE POISSON, LES CRUSTACES ET COQUILLAGES (Point 12 de l'ordre du jour)

84. La délégation des Etats-Unis a présenté le document CX/NASWP 90/12 qui appelait l'attention sur des problèmes se rapportant aux ressources halieutiques et à l'aquaculture. La croissance est rapide dans le secteur de l'aquaculture, il faut donc que soient pris en considération les aspects relatifs à la sécurité et à la santé, aux ressources, à l'habitat et à l'environnement, ainsi que les problèmes sanitaires. Le document recommandait au CCNASWP d'inviter la FAO, l'OMS et l'OIE, ainsi que d'autres organismes apparentés, à envisager d'étudier les questions ne se rapportant pas directement à la protection du consommateur, mais pouvant représenter des obstacles au commerce, et de préparer un document contenant des indications pour l'inspection et le contrôle du poisson ainsi que des renseignements sur les nombreuses sources de préoccupations (santé, décomposition, ressources, habitat, environnement, aspects sanitaires).

85. Lors du débat consacré à cette question, le Comité a noté qu'un document se rapportant au "Code d'usages en matière d'hygiène pour l'aquaculture" avait été préparé par le Département des pêches de la FAO pour la session du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche, prévue pour juin 1990 (CX/FFP 90/9). On a également noté que plusieurs unités de la FAO, notamment le Département des pêches, le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (qui comprend le Codex), l'Unité de la santé publique vétérinaire de l'OMS ainsi que l'Office international des épizooties étaient intéressés par différents aspects des problèmes soulevés par le document des Etats-Unis. Le Comité a recommandé que la FAO et le Secrétariat du Codex prennent les mesures voulues pour qu'une Consultation d'experts soit convoquée en coopération avec l'OMS et l'OIE pour examiner ces questions et préparer une étude et les indications demandées par le document des Etats-Unis qui sera considéré comme un document de travail de cette Consultation d'experts. Le Secrétariat est convenu d'examiner cette question avec d'autres unités de la FAO, l'OMS et l'OIE, et de prendre des dispositions dans ce but. Le Secrétariat a fait valoir que cette activité demandait des ressources financières et techniques et qu'il convenait d'examiner ce point en établissant le programme des travaux nécessaires pour répondre à la demande du CCNASWP; des rapports intérimaires seront transmis au Comité exécutif, à la Commission, au Comité sur les poissons et les produits de la pêche et aux futures sessions du CCNASWP.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR (Point 14 de l'ordre du jour)

86. Le Secrétariat a présenté le document CX/NASWP 90/14 exposant les règles du Codex pour la désignation des coordonnateurs régionaux. Le Comité a désigné M.

Digby Gascoine, Australie, pour remplir les fonctions de coordonnateur pour la région de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest pendant la période allant de la fin de la dix-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius à l'issue de sa vingtième session.

AUTRES QUESTIONS (Point 15 de l'ordre du jour)

87. La délégation des Etats-Unis a fait savoir au Comité que l'Administration des denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques des Etats-Unis avait accepté le 1er mai 1990 l'irradiation de la volaille jusqu'à 3 kilo Gray pour éliminer les micro-organismes pathogènes qui pourraient se trouver dans les produits dérivés. Cette autorisation comprend des dispositions d'étiquetage qui imposent la présence d'un symbole graphique et d'une déclaration précisant que le produit a été traité par radiation. On a fait valoir que plusieurs essais de commercialisation de produits irradiés (des fruits) ont été couronnés de succès et que les consommateurs semblent en général être disposés à acheter les produits irradiés. Quelques industries de transformation de la volaille se sont déclarées intéressées par la création d'établissements d'irradiation de la volaille, même si plusieurs organisations de consommateurs s'y sont déjà opposées.

88. La délégation du Canada a indiqué que la résistance manifestée par les consommateurs et le commerce de détail à l'encontre des produits irradiés dans son pays était une source de préoccupation pour l'industrie qui se demande s'il est opportun d'investir dans des installations de transformation par irradiation. La délégation de l'Australie a informé le Comité de l'existence d'un moratoire de trois ans sur l'approbation éventuelle de l'irradiation des denrées alimentaires, sous réserve de la mise au point de méthodes permettant de déterminer si un aliment a été ou non irradié. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'une approbation ministérielle spéciale était nécessaire pour l'application de l'irradiation des denrées alimentaires; toutefois la résistance manifestée par les consommateurs à l'irradiation des aliments aura probablement pour conséquence que ce procédé ne sera pas utilisé en Nouvelle-Zélande dans un proche avenir pour les denrées alimentaires.

89. La délégation des Etats-Unis a illustré au Comité d'autres travaux concernant l'irradiation des denrées alimentaires, visant notamment à la mise au point de méthodes d'essai pour savoir si un produit a été ou non irradié ainsi que des études sur le comportement des consommateurs et la façon d'accroître l'acceptation par ces derniers des aliments irradiés. Le Secrétariat a informé le Comité des discussions consacrées récemment par le Comité de coordination pour l'Asie aux problèmes de l'irradiation des denrées alimentaires (ALINORM 91/15, par. 116).

Activités promotionnelles du Codex

90. Le Comité a également examiné les moyens de mieux faire connaître le Codex parmi les responsables gouvernementaux, l'industrie et les consommateurs in général. La délégation de l'Australie a appelé l'attention sur la nécessité pour les gouvernements de préparer et de distribuer des informations précises et pertinentes sur la sécurité des produits alimentaires, pour que la population soit mieux informée. Des informations spécifiques devraient répondre aux besoins locaux; toutefois les incidences comme les avantages des travaux du Codex pour le commerce international devraient également être mentionnés dans le matériel informatif.

91. La délégation du Canada souhaiterait voir déployés des efforts majeurs pour promouvoir les travaux du Codex dans les programmes universitaires et des instituts supérieurs pour sensibiliser davantage les spécialistes de la technologie alimentaire et

particulièrement de la qualité des aliments au Codex et autres activités techniques FAO/OMS. Elle a également demandé que l'on s'efforce d'améliorer la distribution des documents Codex, surtout dans les pays en développement. La délégation de la Nouvelle-Zélande a demandé que l'on prépare plus de matériel promotionnel Codex et a proposé que la FAO retienne le thème de la qualité des denrées alimentaires et des normes alimentaires pour l'une de ses prochaines journées mondiales de l'alimentation.

92. La délégation des Etats-Unis a rappelé les efforts déployés par l'Institut de technologies alimentaires en faveur d'une meilleure promotion des travaux du Codex dans cette profession. La délégation des Etats-Unis a également distribué aux délégués un article publié récemment par l'Administration des denrées alimentaires et des produits pharmaceutiques. L'observateur de la Commission du Pacifique Sud a rappelé l'existence d'une énorme documentation Codex et demandé que l'on trouve la façon d'en améliorer l'utilisation.

93. Le Président de la Commission du Codex Alimentarius a proposé que le CCNASWP formule une recommandation à l'intention de la FAO, de l'OMS et des pays membres du Codex les invitant à accroître leurs efforts qui visent à promouvoir les travaux du Codex, ses rapports avec le GATT, le commerce international et une meilleure protection du consommateur. Le Comité recommande:

- a) que le Secrétariat explore les possibilités d'aider les pays membres à promouvoir une meilleure connaissance du Codex et de l'importance de ce Programme pour les pays développés et en développement. On devrait publier du matériel informatique, notamment des vidéos, des diapositives, des publications adressées aux consommateurs pour illustrer avec plus de précision les mécanismes de contrôle en place pour garantir la qualité et la sécurité des aliments. Les additifs alimentaires, les résidus de pesticides et autres sources de préoccupations pour les consommateurs devraient faire l'objet d'une attention particulière.
- b) que tous les professionnels de l'alimentation, y compris les représentants de l'industrie, participent aux activités de soutien et de promotion des travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Le recours à des spécialistes de la publicité et de la commercialisation devrait être envisagé pour la mise au point de vraies campagnes de publicité.
- c) que tous les pays membres prennent immédiatement les mesures visant à faire connaître les travaux de la Commission, à échanger des informations sur les succès remportés par leurs travaux et fassent rapport sur les efforts déployés.
- d) les pays de la région devraient s'informer mutuellement des bureaux chargés de la promotion du Codex et de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires, se transmettre des informations et faire parvenir de temps en temps un rapport au Comité.

Pesticides

94. Le Comité de coordination a décidé de rechercher la façon d'augmenter les acceptations des LMRP Codex par les pays de la région et transmettre à la Commission un rapport et des recommandations. Ce document sera préparé par les Etats-Unis pour la prochaine session du Comité; il devra formuler des recommandations sur la façon d'améliorer les évaluations scientifiques des DJA et des LMRP, le but étant d'accroître la

confiance dans les LMRP Codex et les acceptations des pays de la région (voir également par. 37-38).

Priorités et structures du Codex

95. La délégation des Etats-Unis a déclaré qu'une étude devrait être consacrée aux travaux du Codex et au budget dont il dispose pour les réaliser. Compte tenu de la demande croissante à laquelle le Secrétariat doit répondre, il est essentiel que la qualité des documents de travail soient toujours de la plus haute. Le Comité est convenu d'examiner si le Codex a besoin d'une publicité plus intense dans la région, si le Comité a besoin d'un appui majeur de la part du Secrétariat, ainsi que d'autres formes de soutien.

96. En outre, il faudrait examiner l'infrastructure du Codex et se demander s'il convient de modifier la procédure en vigueur en vue d'accélérer les travaux de la Commission dans la perspective de nouvelles fonctions pouvant résulter des négociations du GATT. La délégation des Etats-Unis s'est engagée à préparer un document dans ce sens, pour examen par le Comité à sa prochaine session.

Additifs alimentaires

97. La délégation des Etats-Unis a invité le Secrétariat à informer le Comité exécutif et le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) qu'il conviendrait d'examiner la question des additifs alimentaires dont l'emploi dans les denrées alimentaires a été considéré comme acceptable après une longue et ininterrompue utilisation dans certains pays. A ce propos, le CCFAC pourrait inviter le JECFA à examiner selon une formule accélérée de grands groupes d'additifs approuvés ou autres ingrédients qui ont généralement été reconnus comme sans danger, pour que des dispositions relatives à leur utilisation puissent être ajoutées sur la liste Codex.

98. Le Comité a fait sienne la proposition des Etats-Unis. Ces recommandations seront transmises au CCEXEC.

Contaminants

99. La délégation des Etats-Unis a appelé l'attention du Comité sur le fait que les contaminants deviennent dans des proportions sans cesse croissantes des obstacles au commerce international et des sources de préoccupations pour les autorités responsables de la réglementation dans les pays; ce qui incite la Commission et son Comité exécutif à examiner comment fournir rapidement les directives sur les contaminants agréées à l'échelon international. Le Comité a recommandé que le Comité exécutif et la Commission du Codex Alimentarius envisagent la possibilité de confier à des Comités distincts les additifs alimentaires et les contaminants et à accélérer les évaluations des contaminants par des experts dans le cadre d'organismes FAO/OMS appropriés.

TRAVAUX FUTURS (Point 16 de l'ordre du jour)

100. Le Comité est convenu que l'ordre du jour de sa prochaine session comprendrait les points suivants:

- Questions intéressant le Comité et résultant des sessions de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex;
- Questions intéressant le Comité découlant des travaux d'autres organisations internationales;

- Rapport sur le Groupe de travail sur les obstacles sanitaires et phytosanitaires des négociations d'Uruguay du GATT;
- Rapport de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des produits alimentaires;
- Examen des acceptations des normes Codex et des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides par les pays de la région;
- Systèmes d'échange des informations dans le domaine de la certification des exportations et des importations, et programmes d'inspection;
- Rapport sur la mise au point de systèmes d'échange d'informations électroniques;
- Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires dans la région de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest;
- Rapport intérimaire sur l'augmentation de la participation dans la région;
- Rapport intérimaire sur les procédures d'inspection pour le poisson, les crustacés et coquillages;
- Rapport intérimaire sur la promotion des activités du Codex;
- Promotion des acceptations des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides;
- Etude des priorités et de l'infrastructure du Codex;
- Rapport intérimaire sur la surveillance continue des activités concernant la sécurité des denrées alimentaires dans la région.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 17 de l'ordre du jour)

101. Le Comité a approuvé la proposition du Président de tenir des sessions tous les deux ans, étant entendu que le Président et le pays hôte changeront à chaque session. On a proposé de tenir la deuxième session du Comité fin novembre ou début décembre 1991, en Australie, sous réserve de l'approbation par la Commission.

**COMITE DE COORDINATION DU CODEX
POUR L'AMERIQUE LATINE ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST**

Etat d'avancement des travaux

Question	Mesures à prendre par:	Document de référence
Rapport sur l'état d'avancement des négociations commerciales d'Uruguay (GATT) concernant l'agriculture	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 16-24
Examen des acceptations des normes Codex et des LMRP par les pays de la région	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32 par. 25-38
Rapport de la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des produits alimentaires	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 41
Systèmes d'échange d'information sur l'inspection et la certification des importations et des exportations de denrées alimentaires dans la région	Canada Gouvernements 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 60 et 62
Systèmes d'échange d'informations électroniques	Australie 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 60
Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires dans la région	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 63-68
Rapport intérimaire sur l'augmentation du nombre des membres du Codex dans la région	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 80-83
Rapport intérimaire sur les procédures d'inspection pour le poisson et les crustacés et coquillages	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 84-85
Rapport intérimaire sur la promotion des activités du Codex	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 90-93
Promotion des acceptations des limites maximales Codex pour lesrésidus de pesticides	Etats-Unis d'Amérique 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 38 et 94

Priorités et infrastructures du Codex	Etats-Unis d'Amérique 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 95-96
Rapport intérimaire sur la surveillance continue des activités relatives à la sécurité des produits alimentaires dans la région	Secrétariat 2e CC/NASWP	ALINORM 91/32, par. 100

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairman: Dr. Lester Crawford
President: Administrator
Presidente: Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

MEMBER COUNTRIES
PAYS MEMBRES
PAÍSES MIEMBROS

AUSTRALIA
AUSTRALIE

Mr. Digby Gascoine
Director
Australian Quarantine and Inspection
Service
Food Inspection and Support Services
Division
GPO Box 858
Canberra City
A.C.T. 2601, Australia

Mrs. Ruth Boulton
Senior Executive Officer
Food Standards Policy
Australian Quarantine and Inspection
Service
GPO Box 858
Canberra City
A.C.T. 2601, Australia

Mrs. Val Johanson
Acting Director
Food Section
Federal Bureau of Consumer Affairs
Robert Garran Offices
ACT 2600, Australia

Mr. Michael Jackson
Principal Food Scientist
Environmental Health Branch
Health Department of Western Australia
100 Plain Street, Perth
WA 5000, Australia

CANADA

Mr. B. John Emberley
Director-General
Fish Inspection Services
Fisheries and Oceans Canada
200 Kent Street
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Mr. Barry L. Smith
Chief
Food Regulatory Affairs Division
Food Directorate
Health Protection Branch
Health and Welfare Canada
Room 200, HPB Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0L2

Mr Ron B. Burke
International & Interagency Liaison
Food Regulatory Affairs Division
Food Directorate
Health Protection Branch
Health and Welfare Canada
Room 200, HPB Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
KI A 0L2

Ms. Krystyna Miedzybrodzka
Program Development and Evaluation
Division
Bureau of Field Operations
Health Protection Branch
Health and Welfare Canada
Jeanne Mance Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 1B7

Dr. Norman W. Tape
Director
Food Research Institute
Agriculture Canada
Room 105, Building No. 55
Central Experimental Farm
Ottawa, Ontario
K1A 0C6

Dr. Ches J. Randall
Assistant Director
Laboratory Services Division
Agriculture Canada
Central Experimental Farm
Building No. 22
Ottawa, Ontario
K1 A 0C6

Dr. Maurice G. Morissette
Director General
Food Inspection Directorate
Agriculture Canada
Sir John Carling Building
Ottawa, Ontario
K1 A 0C5

Mr. Jim Drum
Vice-President
Coca Cola Limited Canada
1 Concorde Gate
Suite 500
Toronto, Ontario
M3C 3N6

**NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZELANDE
NUEVA ZELANDIA**

Dr. Andrew McKenzie
Chief Meat Veterinary Officer
MAF Quality Management
P.O. Box 2526
Wellington

Mr. Gilbert Boyd
Coordinator (International Affairs)
MAF Quality Management
P.O. BOX 2526
Wellington

Dr. Steve Hathaway
National Manager (Research and
Development)
MAF Quality Management (Meat
Services)
Private Bag
Gisborne

**UNITED STATES
ETATS-UNIS
ESTADOS-UNIDOS**

Dr. Fred Shank
Director
Center for Food Safety and Applied
Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
200 C Street, SW.
Washington, DC 20204

Dr. Catherine E. Adams
Assistant Administrator
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 327-E
Administration Building
Washington, DC 20250

Mr. Charles Cooper
Assistant Director
Center for Food Safety and Applied
Nutrition, FDA
200 C Street, SW.
Washington, DC 20204

Mr. Thomas J. Billy
Deputy Director, Office of Trade and
Industry Services
National Marine Fisheries Service
Room 6102
1335 East-West Highway
Silver Spring, MD 20910

Mr. Patrick Gormley
Program Manager
United States General Accounting Office
Suite 1010
350 South Figueroa Street
Los Angeles, CA 90071

Ms. Julia Howell
The Coca Cola Company
310 North Avenue
Atlanta, GA 30301

Mr. John W. Farquhar
Vice President
Scientific and Technical Services
Food Marketing Institute
1750 K Street, NW.
Washington, DC 20006

Dr. William J. Cook
Director, Corporate Quality Assurance
Hershey Foods Corporation
1025 Reece Avenue
Hershey, PA 17033

Ms. Ellen Thomas
Manager
Regulatory Industry Relations
Compliance
Kraft, Inc.
5401 Old Orchard Road
Skokie, IL 60077

Ms. Franta Broulik
Director, Regulatory Affairs and
Information Services
McNeil Specialty Products Company
Grandview Road
Skillman, NJ 08542-3000

Ms. Gloria Brooks-Ray
Director
Regulatory Affairs and Nutritional
Sciences
CPC International Inc.
International Plaza
Englewood Cliffs, NJ 07632

Ms. Maureen Kapustynski
Pepsi Company, Inc.
100 Stevens Avenue
Valhalla, NY 10595

Dr. Brian Bagnall
Vice President
Government & Industry Affairs
Smith Kline Beecham Animal Health
Products
1600 Paoli Pike
West Chester, PA 19380

Dr Allen Matthys
Director, Regulatory Affairs
National Food Processors Association
Suite 400
1401 New York Avenue, NW
Washington, DC 20005

Dr. Raymond Mori
Consultant
Dole Packaged Foods Company
188 Paseo del Rio
Moraga, CA 94556

Mr. Eddie Kimbrell
Holland and Knight
Suite 900
888 17th Street, NW.
Washington, DC 20006

Dr. George B. Fuller
Director, Product Registration and
Regulatory Affairs
Monsanto Agricultural Company
800 North Lindbergh Boulevard C2SB
St. Louis, MO 63167

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES
INTERNACIONALES

SOUTH PACIFIC COMMISSION (SPC)

Mr. David Clarkson
Environmental Health Advisor
South Pacific Commission
B.P.D.5
CEDEX
Noumea, New Caledonia

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT

Mr. John Lupien
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
Chief, Food Quality and Standards
Service
Food and Agriculture Organization of
the United Nations
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

Mr. David Byron
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
Food and Agriculture Organization of
the United Nations
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italy

Dr. Gerald G. Moy
WHO Regional Center for the Promotion
of Environmental Planning and
Applied Studies
Food Safety Advisor
P.O. Box 12550
50782 Kuala Lumpur

UNITED STATES SECRETARIAT

Ms. Rhonda S. Nally
Executive Officer for Codex
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 3175, South Building
Washington, DC 20250

Ms. Patty L. Woodall
Staff Assistant for Codex Alimentarius
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 3175, South Building
Washington, DC 20250

Ms. Kathleen Stemplinski
Administrative Officer
Office of International Conference
Administration
U.S. Department of State
Rm. 1428A
Washington, D.C. 20520

SPECIAL PARTICIPANTS

Dr. Eduardo Mendez
Chairman, Codex Alimentarius
Commission
162 Chicago Street
Mexico, DF 03810